

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-11-6-10

Séance du vendredi 16 novembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT C731

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général CG-2011-5-6-3 du 8 décembre 2011 relative à l'Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) pour le financement d'un projet associatif relatif à la création d'un centre européen de ressources et de formation dans le domaine de l'animation à l'environnement à prélever sur le Programme C731 au chapitre 65 Fonction 738 Nature 6574.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PEE03943	ARIENA CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT Financement d'un projet associatif relatif à la création d'un centre européen de ressources et de formation dans le domaine de l'animation à l'environnement.	12 000,00
Total		12 000,00